

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 avril 2025 à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, Rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Marc-Antoine Poulin, vice-président et représentant de Saint-Prosper  
William Lagrange, représentant de Saint-René  
Shawn Marier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley  
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière  
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie  
Louis Bilodeau, représentant de Saint-Martin  
Denis Gosselin, représentant de Notre-Dame-des-Pins  
Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert  
Pierre Grondines, représentant de Saint-Zacharie  
Francois Bégin, représentant de Saint-Simon-les-Mines  
Patricia Paquet, représentante de Saint-Théophile  
Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre  
Jean-Philippe Mercier, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Fortier, président et représentant de Saint-Georges.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Madame Patricia Paquet  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant l'item suivant :

13.1- Mandat Lavery

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5959-25**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 20 MARS 2025**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Shawn Marier  
APPUYÉ par Monsieur Jean Dallaire  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 21 mars 2024 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 17 avril 2025;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2025;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2025, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- État des revenus et dépenses au 31 mars 2025.

## **RÉSOLUTION NO: 5960-25**

### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 720 292.88 \$, salaires : 52 585.85 \$, pour un montant total de : 772 878.73 \$.

ADOPTÉE

## **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

À la suite de certaines difficultés de projection, le vidéo sur le recyclage qui était prévu sera plutôt envoyé par courriel aux administrateurs.

## **RÉSOLUTION NO : 5961-25**

### **OFFRE DE SERVICE BIOTHERMICA**

CONSIDÉRANT que la Régie se doit de corriger certaines lacunes sur le LET et au SMBR en plus d'être accompagné dans d'autres travaux;

CONSIDÉRANT qu'une demande pour une banque d'heures a été fait auprès de la firme Biothermica pour accompagner la Régie dans ces différents travaux;

CONSIDÉRANT que Biothermica a déposé une offre de services professionnels sous forme de banque d'heures;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Madame Patricia Giguère  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de service de Biothermica.

ADOPTÉE

Monsieur Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert se retire des discussions.

**RÉSOLUTION NO : 5962-25**

**DEMANDE ST-PHILIBERT**

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Philibert souhaite encourager la gestion des déchets organiques par le biais du compostage domestique;

CONSIDÉRANT que la municipalité croit que l'achat de composteur domestique pourrait favoriser cette initiative et ainsi contribuer à la réduction des déchets à la source;

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite solliciter une demande de prix auprès de la Régie afin d'obtenir les conditions et prix pour l'achat de composteurs domestiques;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gabriel Giguère  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil maintient le prix de vente d'un composteur à 25\$

ADOPTÉE

Monsieur Jean Dallaire, représentant de Saint-Philibert réintègre son siège.

**TRAVAUX GARAGE ET ÉCOCENTRE EXTÉRIEUR**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** ce conseil demande d'autre soumissions pour ces travaux.

Monsieur William Lagrange, représentant de Saint-René se retire des discussions.

**RÉSOLUTION NO : 5963-25**

**ANALYSE EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE**

- CONSIDÉRANT que tel que stipulé dans leur mandat d'exploitation, la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau, a demandé des soumissions afin d'effectuer les analyses d'efficacité pour la torchère;
- CONSIDÉRANT qu'en date du 04 avril 2025, deux entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Monsieur Guillaume St-Jacques de Biothermica Technologies Inc;
- CONSIDÉRANT qu'une copie de la correspondance de Monsieur St-Jacques datée du 04 avril 2025 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que Monsieur St-Jacques recommande d'octroyer à AtkinsRéalisis le contrat, selon l'offre déposée au montant annuel de 11 197.00 \$ plus taxes, pour la condition 1 et au montant annuel 13 497.00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2 et ce pour les années 2025 et 2026;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Philippe Mercier  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Daniel Lagos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc. et accorde à SNC Lavalin le mandat de déterminer l'efficacité de la torchère pour les années 2024 et 2025, au montant annuel de 11 197,00 \$ plus taxes pour la condition 1 et au montant annuel de 13 497,00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2.

**ADOPTÉE**

Monsieur William Lagrange, représentant de Saint-René, réintègre son siège.

**RÉSOLUTION NO : 5964-25**

**ACHAT CONTENEURS 4 - 6 - 8 VERGES**

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;

- CONSIDÉRANT que l'inventaire des conteneurs est bas;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire pour 4, 6 et 8 verges a été demandé le 31 mars 2025 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix à l'unité proposé a été de 1 455,00\$ (4 verges), 1 850.00\$ (6 verges) et 2 340.00\$ (8 verges), livraison incluse;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil autorise son directeur général Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, sept (7) conteneurs d'une capacité de quatre (4) verges cubes, dix (10) conteneurs d'une capacité de six (6) verges cubes deux (2) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes.

#### ADOPTÉE

Une discussion au sujet du dossier de M. Pierre Paquet en vue de la médiation à venir à lieu

#### CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

#### RÉSOLUTION NO : 5965-25

##### MANDAT LAVERY

- CONSIDÉRANT que la Régie en collaboration avec la firme Straz3r est présentement à préparer l'appel d'offre pour l'installation et exploitation d'un procédé de tri des matières organiques et de prétraitement des matières résiduelles;
- CONSIDÉRANT que l'aspect juridique doit être considéré dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT que Straz3r recommande la firme Lavery à titre de consultant pour les services juridiques dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT que la firme Lavery a déposé une offre de service à titre de consultant juridique;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Patricia Paquet  
APPUYÉ par Monsieur Shawn Marier  
ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre de service de Lavery à titre de consultant pour l'aspect juridique dans le dossier de l'appel d'offre pour l'installation et exploitation d'un procédé de tri des matières organiques et de prétraitement des matières résiduelles.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5966-25**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé  
APPUYÉ par Monsieur William Lagrange  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** la présente assemblée soit levée à 19h53.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**JEAN-PIERRE FORTIER**

**ERIC MAHEUX**